



## Conditions d'admission 2026-2027

### *Ecole de Formation des Enseignants (EFE)*

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.*

#### **Public cible : candidat hors union européenne assimilé**

*L'assimilation vous donne accès aux modalités d'inscription définies pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne. Veuillez vérifier si vous répondez à un [critère d'assimilation](#).*

**Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2026-2027 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](#)**

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2026-2027.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable jusqu'au 30 septembre inclus (Art. 9 du règlement des admissions). **Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.**

#### **Critères académiques généraux au 2<sup>e</sup> cycle (Master de spécialisation)**

- Aucune suite ne sera donnée aux **dossiers incomplets** et les **dossiers hors délais** seront refusés.
- **Les frais de dossier** doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- **L'authenticité des documents** fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- **La lettre de motivation** personnalisée exigée dans le dossier doit être, de préférence, dactylographiée et rédigée en langue française (ou éventuellement en langue anglaise, si le cursus visé est dispensé en anglais).
- Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via **l'intérêt formulé par le candidat** pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.
- Les candidats HUE ne répondant pas aux **critères d'assimilation doivent répondre aux critères des étudiants HUE non assimilés.**



## Conditions d'admission 2026-2027

### Critères académiques spécifiques pour une admission à l'Ecole de Formations des Enseignants (EFE)

*Les cours prévus au 1er quadrimestre débutent le 15 septembre. L'étudiant est tenu d'assister aux cours dès le début du quadrimestre. Aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.*

#### Cursus : Master de spécialisation en formation d'enseignants

**Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.**

- Critère de moyenne** : La moyenne des résultats obtenus dans le cursus donnant accès à la formation doit être **au minimum égale ou supérieure à 12/20**, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de l'EFE), pour les trois dernières années d'études valorisables dans le cadre de l'admission.

En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transféré à l'EFE.

- Critère de diplôme** : Article 54. - § 1<sup>er</sup>. Ont accès au master de spécialisation en formation d'enseignants les personnes qui sont titulaires :

1° soit d'un master en sciences de l'éducation ;

2° soit d'un master de spécialisation en Enseignement tel que défini aux articles 43 et suivants, soit d'un master en enseignement section 4 tel que défini dans le décret du 2 décembre 2021 définissant la formation initiale des enseignants ;

3° soit d'un master qui correspond à un des titres requis correspondant à un des cours à conférer tel que définis à l'annexe 2 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, ledit cours faisant partie du programme de la formation initiale directe ou différée à l'enseignement tel que défini dans le décret du 2 décembre 2021 définissant la formation initiale des enseignants. Ce master étant complété par le grade académique de master en enseignement section 5 définie aux articles 29et suivants ;

4° soit, pour les membres du personnel se destinant à prendre en charge, dans les Ecoles supérieures des Arts, l'enseignement de la didactique d'un ou plusieurs cours artistiques, une reconnaissance d'expérience utile et de notoriété selon les modalités définies à l'article 82, § 2, du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants).



## Conditions d'admission 2026-2027

§ 2. Ont aussi accès au master de spécialisation en formation d'enseignants les personnes pouvant faire état d'une expérience utile pour bénéficier d'un accès via la valorisation des acquis de l'expérience, dans le respect des articles 67, 73, 84, 117 et 119, §1er, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

**Critère de maîtrise suffisante de la langue française :**

- **Niveau requis :** C1 pour les 4 compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite).
- **Tests :**
  - Test de connaissance du français (TCF)
  - Test d'évaluation de français (TEF) :
  - Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) :

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

○ **Délai :**

- Les résultats du test doivent être envoyés à l'adresse [service.admissions@umons.ac.be](mailto:service.admissions@umons.ac.be), pour le 15 juin au plus tard, en précisant dans l'objet du mail : « Résultats test de langue + Référence du dossier d'admission.

○ **Durée de validité du test :**

- Maximum trois ans, si aucune autre précision n'est indiquée sur l'attestation délivrée.

○ **Dispense possible** si le candidat est titulaire :

- D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français

-> le dossier doit impérativement comprendre un document de l'établissement qui atteste que le cursus a été suivi majoritairement en langue française.

### IMPORTANT

Il est recommandé au candidat de prendre connaissance du [Règlement des admissions](#), du [Guide de l'admission](#) et des différents [règlements](#).

## Conditions d'admission 2026-2027

La [FAQ](#) du service inscriptions/admissions permettra également d'apporter des réponses à d'éventuelles questions.

### INFORMATIONS UTILES

#### Gestion administrative du dossier

Le dossier est réceptionné par le service inscriptions/admissions qui vérifie si celui-ci est complet et répond aux critères généraux et aux critères spécifiques de l'EFE. Si le dossier est recevable, il est transféré à l'EFE. Le Jury de l'EFE chargé de l'admission aux études établira, en cas d'acceptation, les éventuelles conditions complémentaires. Le service inscriptions/admissions transmettra au candidat, dans les meilleurs délais, la décision et assurera la suite de la procédure ([service.admissions@umons.ac.be](mailto:service.admissions@umons.ac.be)).

#### Organisation des études

L'étudiant est tenu d'assister aux cours dès le début du quadrimestre. Aucune faveur liée aux enseignements et aux évaluations ne pourra être demandée par les étudiants qui, du fait des démarches liées à l'admission, arriveront au-delà du 15 septembre. Pour le bon déroulement de vos études, nous vous conseillons de nous rejoindre dès la rentrée.